

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2018 portant attribution de fonctions à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2011-132 portant création de l'unité Inserm US10 et nommant Monsieur Eric JOUGLA directeur;

Vu la décision Inserm n° 2012-160 modifiant l'intitulé de l'unité Inserm US10 et nommant Monsieur Grégoire REY directeur;

Vu la décision Inserm n° 2015-88 prolongeant l'unité Inserm US10 et prorogeant le mandat de Monsieur Grégoire REY;

Vu la décision n° 2019-232 renouvelant l'Unité de Service US10 jusqu'au 31 décembre 2019 ;

DECIDE

Article 1 : Monsieur Grégoire REY étant appelé à d'autres fonctions, il est mis fin à son mandat de directeur de l'unité de service US 10.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2022.